À propos des surexploitations ; considérations au sujet de leur influence sur la culture forestière

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **92 (1941)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784856

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

92me ANNÉE SEPTEMBRE/OCTOBRE 1941 N° 9/10

A propos des surexploitations; considérations au sujet de leur influence sur la culture forestière.

Conférence faite le 1er septembre 1941, lors de la réunion annuelle de la Société forestière suisse, au Bürgenstock, par le professeur *H. Leibundgut.*

I. Introduction.

En octobre 1936, lors de l'ouverture du premier congrès suisse en faveur de l'utilisation du bois, on put entendre cet appel qui, à l'avenir, risque de devenir celui du charpentier: du bois, encore du bois ! A ce moment, la crise économique et l'élimination progressive du bois comme matière première avaient conduit à ce résultat décourageant, que le rendement financier de nos forêts allait en diminuant sans cesse. Aussi bien, dans de nombreux cas, avait-il fallu renoncer aux soins culturaux, surtout en montagne.

Aujourd'hui, la situation a changé radicalement. Chacun, pour le chauffage, utilise volontiers du bois. Et beaucoup s'estiment heureux de pouvoir rouler en auto au gaz de bois. On ne cesse de demander du bois de râperie à la forêt suisse. L'armée, l'industrie de construction, réclament sans arrêt toujours plus de bois. Cette augmentation de la consommation de la matière ligneuse s'est aggravée, de façon inquiétante, par suite de la diminution de nos importations. Jusqu'il y a quelques années, les propriétaires forestiers s'efforçaient chez nous de traiter la forêt en appliquant des principes culturaux raisonnables. Aujourd'hui, des prescriptions, dictées par l'économie de guerre, les obligent à faire des exploitations inconciliables souvent avec les principes culturaux en vigueur.

Cette brusque et énorme augmentation des exploitations place notre économie forestière en face de problèmes difficiles à résoudre, concernant la main-d'œuvre et la dévestiture. Mais à côté des questions relatives à l'exploitation et à l'utilisation du bois, celles concernant le côté cultural de la sylviculture tendent à se hausser au premier plan. On en est arrivé déjà à devoir écarter

le principe du rendement soutenu, pourtant d'une importance capitale au point de vue cultural. Aussi bien, la question que je me propose de traiter ici est-elle de pressante actualité. Mais je risque de m'attirer le reproche de négliger les nécessités actuelles et les temps que nous vivons maintenant, durant lesquels les organes forestiers, eux aussi, doivent agir énergiquement.

Les problèmes culturaux soulevés par des surexploitations varient suivant les cantons, les arrondissements forestiers; chaque forêt a les siens. Je me suis efforcé d'obtenir à ce sujet une vue d'ensemble, cela en consultant les lois et prescriptions fédérales, cantonales, ou celles en vigueur dans quelques arrondissements. J'ai complété cette documentation par des observations et recherches personnelles, des discussions et excursions avec des confrères; puis, enfin, par l'envoi d'un questionnaire. C'est ainsi que j'ai pu me procurer, de divers côtés, de précieux renseignements.

M. Stephan *Bauer,* ingénieur forestier, à l'inspection fédérale des forêts, m'a rendu de précieux services. Avec l'assentiment de M. l'inspecteur général Petitmermet, il a réuni de nombreuses données statistiques concernant les récentes exploitations, ainsi que le matériel sur pied de nos boisés.

J'adresse à tous ces collaborateurs mes chauds remerciements. Et j'espère que leurs efforts contribueront à maintenir, malgré les conditions anormales du temps présent, les principes culturaux admis, jusqu'ici, dans notre culture forestière.

II. Etat cultural de la forêt suisse au début de la présente guerre.

Cet état peut être caractérisé, en première ligne, par la part respective des modes de traitement, par la composition du matériel sur pied, par les conditions de l'accroissement et les conditions culturales de nos forêts. Il est regrettable, à cet égard, que les bases fondamentales en matière d'aménagement, dont nous avons pu disposer, ne soient pas uniformes. Aussi ai-je dû recourir parfois à des estimations.

D'après les données de la statistique forestière suisse, 94 % de l'étendue de nos forêts sont traitées en haute futaie et 6 % en taillis composé et taillis simple. Il en résulte que mes données s'appliquent avant tout à la haute futaie.

En se basant sur des estimations, on a établi, dans chaque canton, quelle est, pour la haute futaie, la part des *modes de traitement* appliqués. Cette répartition est, pour la Suisse entière, approximativement, la suivante :

Traitement	jardinatoire	15 %
»	par coupes successives de caractère jardinatoire	70 %
»	par coupes rases (Saum- und Kahlschlagbetrieb)	15 %

Il y a lieu de relever que, durant les dernières décennies, le traitement de la plupart de nos forêts suisses a sensiblement progressé. Nos boisés ont perdu toujours plus le caractère de la forêt du type équienne, de création artificielle. De plus en plus, prédominent la recherche du mélange des essences et la lutte contre l'uniformité. On s'efforce de maintenir, et si possible d'augmenter, la fertilité du sol forestier en utilisant, à cet effet, tous les facteurs de production.

La conversion de nos forêts en vue de la plus forte production qualitative possible, pour la plupart d'entre elles, vient seulement de débuter. Si bien que *les surexploitations actuelles surviennent en pleine période de conversion, ce qui, au point de vue cultural, va compliquer beaucoup les opérations.*

Durant les dernières décennies, on a pu constater, dans la plupart de nos forêts publiques, une augmentation souvent importante du matériel sur pied. Cela comme conséquence d'un traitement cultural bien compris et, aussi, d'une détermination prudente de la possibilité. De ce fait, on a tiré parfois des conclusions sur les possibilités de production de nos forêts. C'est pourquoi il est indiqué d'examiner rapidement, dans cet ordre d'idées, quelle est la situation actuelle touchant le *matériel sur pied.*

L'importance qu'il y a de posséder, en matière d'aménagement, des bases sûres et uniformes apparaît aujourd'hui de façon frappante. Il est regrettable que les résultats partiels, obtenus jusqu'ici, n'aient pas encore pu être condensés sous la forme d'une statistique des aménagements. Sans l'aide d'une telle base, il est difficile, ou tout au moins bien risqué, d'établir un jugement sur les possibilités de production de nos forêts et de fixer une répartition logique des surexploitations.

Quand on essaie de récapituler les données des plans d'aménagement de différents cantons, le manque de quelque unité dans

les méthodes d'inventaire se fait sentir de façon très désagréable; ou encore les changements introduits entre les inventaires consécutifs, cas assez fréquent. Bien souvent, tout point solide de comparaison manque. Les données suivantes, relatives au matériel sur pied dans les différents cantons, sont, pour ces raisons, d'une exactitude variable.[1] Toutefois, pour nos déductions elles peuvent être considérées comme une base suffisante.

Récapitulant les résultats des comptages d'aménagements dans l'ensemble des forêts publiques, on obtient un matériel sur pied moyen de 130 millions de m³, en chiffres ronds. En y ajoutant celui des forêts particulières — évalué à l'hectare dans chaque canton — on obtient, pour l'ensemble des forêts suisses, un volume sur pied total de 170 millions de mètres cubes. Les graphiques suivants montrent quelle en est la répartition par cantons.

Le matériel sur pied à l'hectare, pour l'ensemble des forêts aménagées de la Suisse, s'élève en moyenne à un peu plus de 200 m³. Cette moyenne à l'hectare, dans les forêts publiques, ne dépasse 250 m³ que dans les cantons de Zoug, Berne, Zurich, Neuchâtel, Argovie et Fribourg. Dans le plus grand nombre, elle varie entre 200 et 250 m³; pour 8 d'entre eux, elle est inférieure à 200 m³.

Il est établi ainsi, qu'au début de la guerre, le matériel sur pied était insuffisant dans la plus grande partie de nos forêts. De fortes réserves n'existaient que dans des forêts domaniales et communales peu nombreuses.

Pour la détermination de *l'accroissement,* les bases dont nous pourrions disposer sont par trop divergentes pour obtenir un résultat ayant une valeur pratique. C'est pourquoi je me suis borné à examiner la relation existant entre les exploitations et la possibilité y relative, cela pour la décennie qui a précédé le début de la guerre.

La *possibilité,* au commencement de 1939, s'élevait pour l'en-

[1] Les indications statistiques utilisées pour nos graphiques ont été mises à notre disposition par la section du « Bois », avec l'autorisation de M. Petitmermet, inspecteur général des forêts. Celles concernant le matériel sur pied (stehender Holzvorrat) ne reposent pas sur des bases uniformes; elles sont en partie le résultat d'estimations faites par les offices forestiers en cause.

semble des forêts publiques à 1,8 million de m³, correspondant à 2,9 m³ par ha. et à 1,4 % du matériel sur pied. C'est dans les forêts du Plateau, gérées par des techniciens, que la possibilité est la plus élevée. Le canton d'Argovie vient en tête, avec 6,5 m³ à l'ha., équivalant à 2,5 % du matériel sur pied. Dans les autres cantons du Plateau, ces données varient de 3,5 à 5 m³, soit 1,6 % du matériel sur pied. Dans les Alpes, la possibilité tombe à 1,5—3 m³ et même, dans les cantons du Valais, Uri et Tessin, au-dessous de 1 m³ à l'ha.

Si l'on compare la possibilité et le montant du matériel sur pied, tenant compte aussi de l'état cultural des forêts, il semble en résulter que les forêts publiques qui sont le plus mises à contribution sont celles d'Argovie, de Thurgovie et de Neuchâtel. Dans la plupart des autres cantons, la possibilité a été fixée, en général, sensiblement au-dessous du montant de l'accroissement. Mais qu'en est-il des exploitations réalisées en fait ? (voir les tableaux graphiques !).

Moyenne annuelle du volume total exploité de 1929 à 1938.

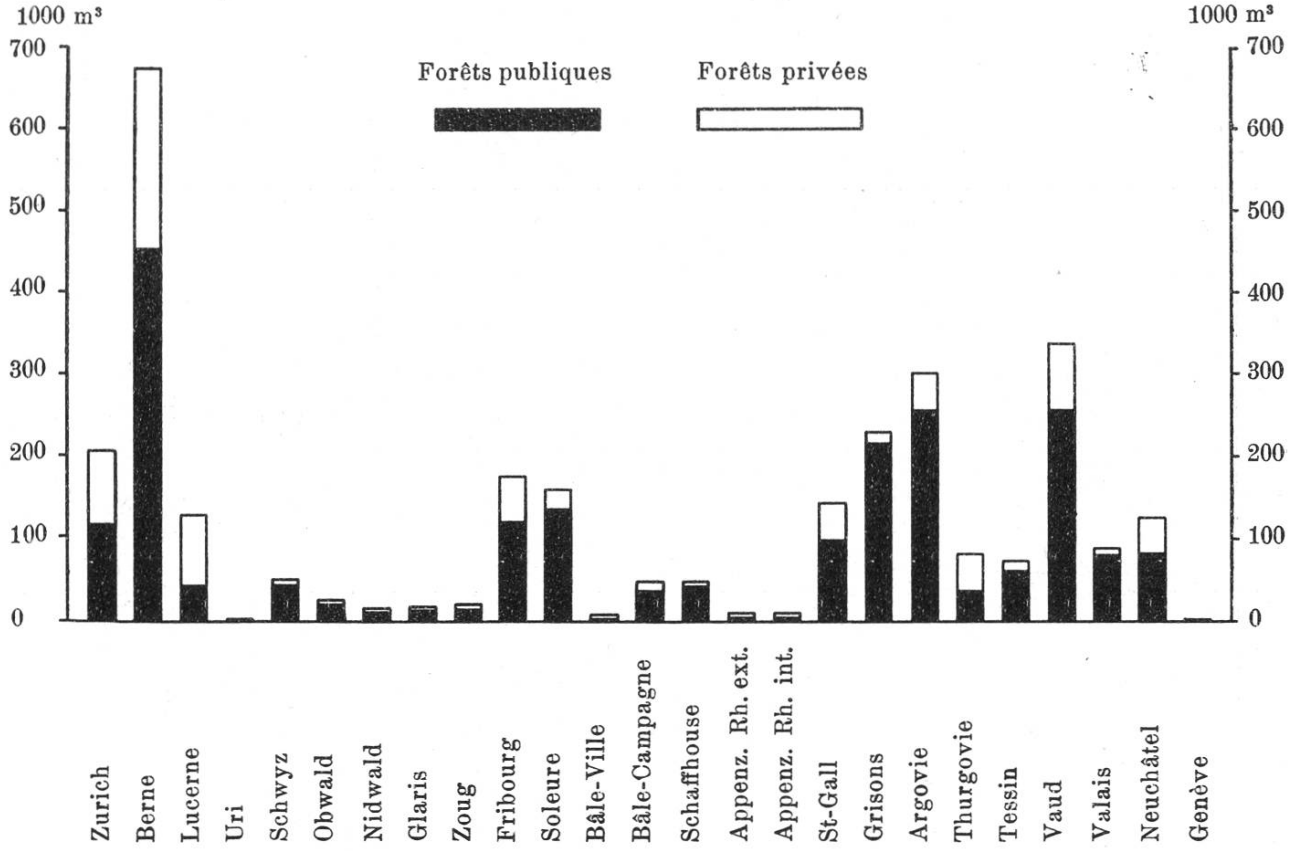

Fig. 1. Le volume exploité par ha dans les forêts privées a été admis égal aux ³/₄ de celui exploité dans les forêts publiques.

Exploitation annuelle à l'ha., de 1929 à 1938.

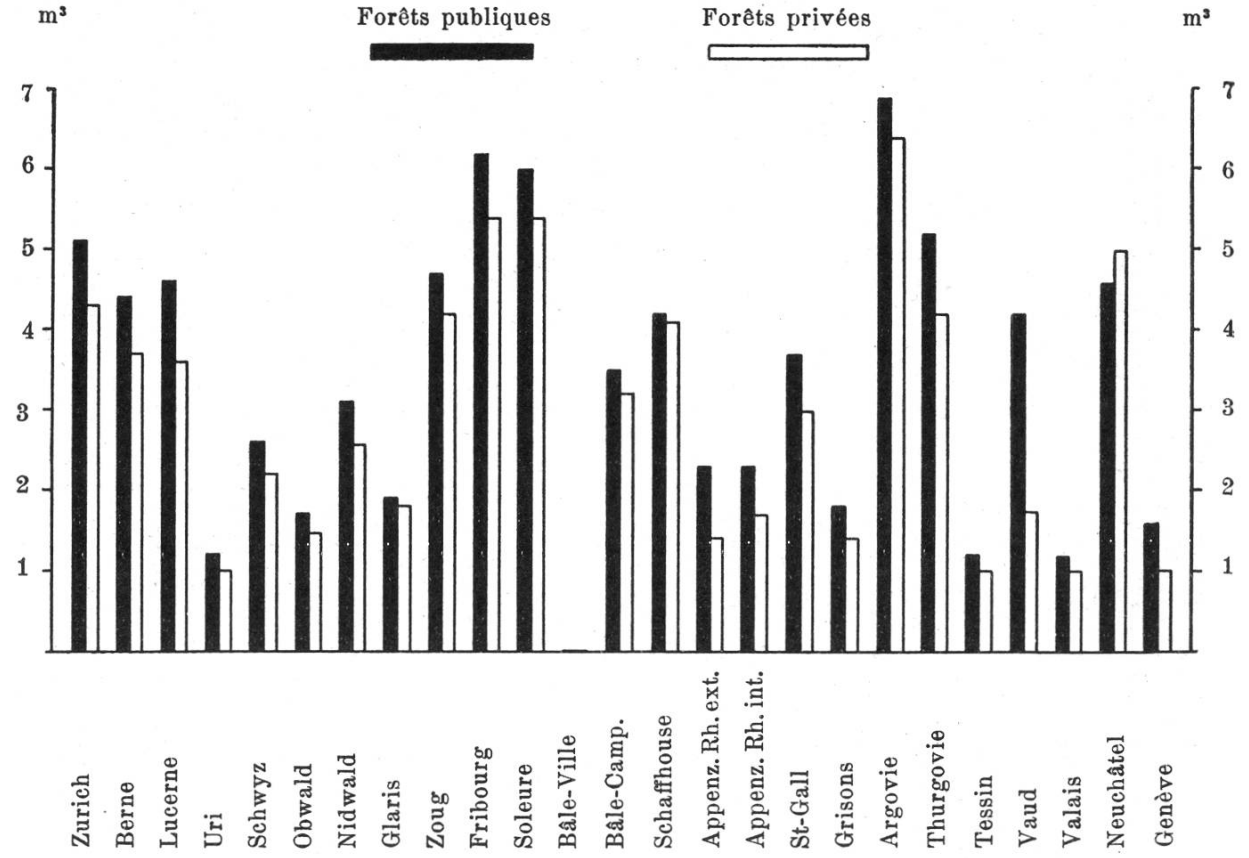

Fig. 2. Le volume exploité par ha., dans les forêts privées a été admis égal aux $^3/_4$ de celui exploité dans les forêts publiques.

Volume moyen exploité annuellement dans les forêts publiques, de 1929 à 1938, en pour cent du matériel sur pied.

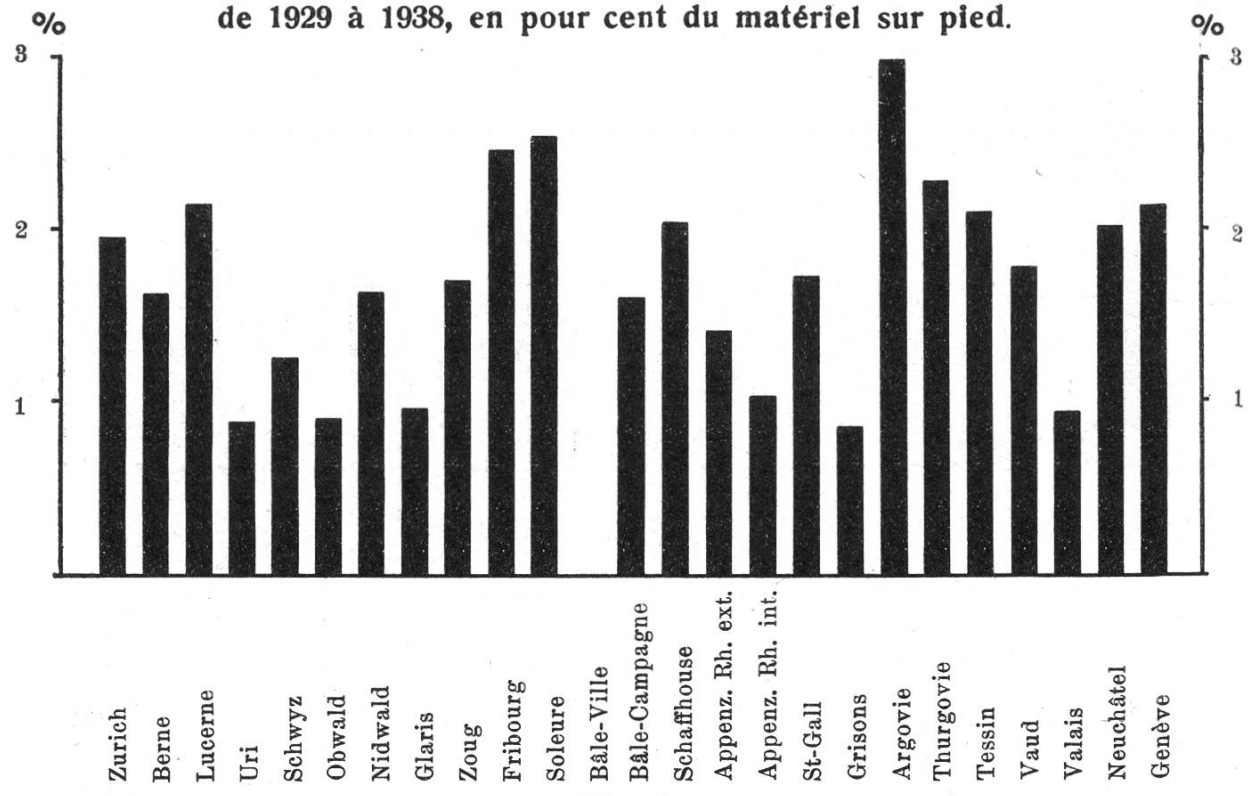

Fig. 3.

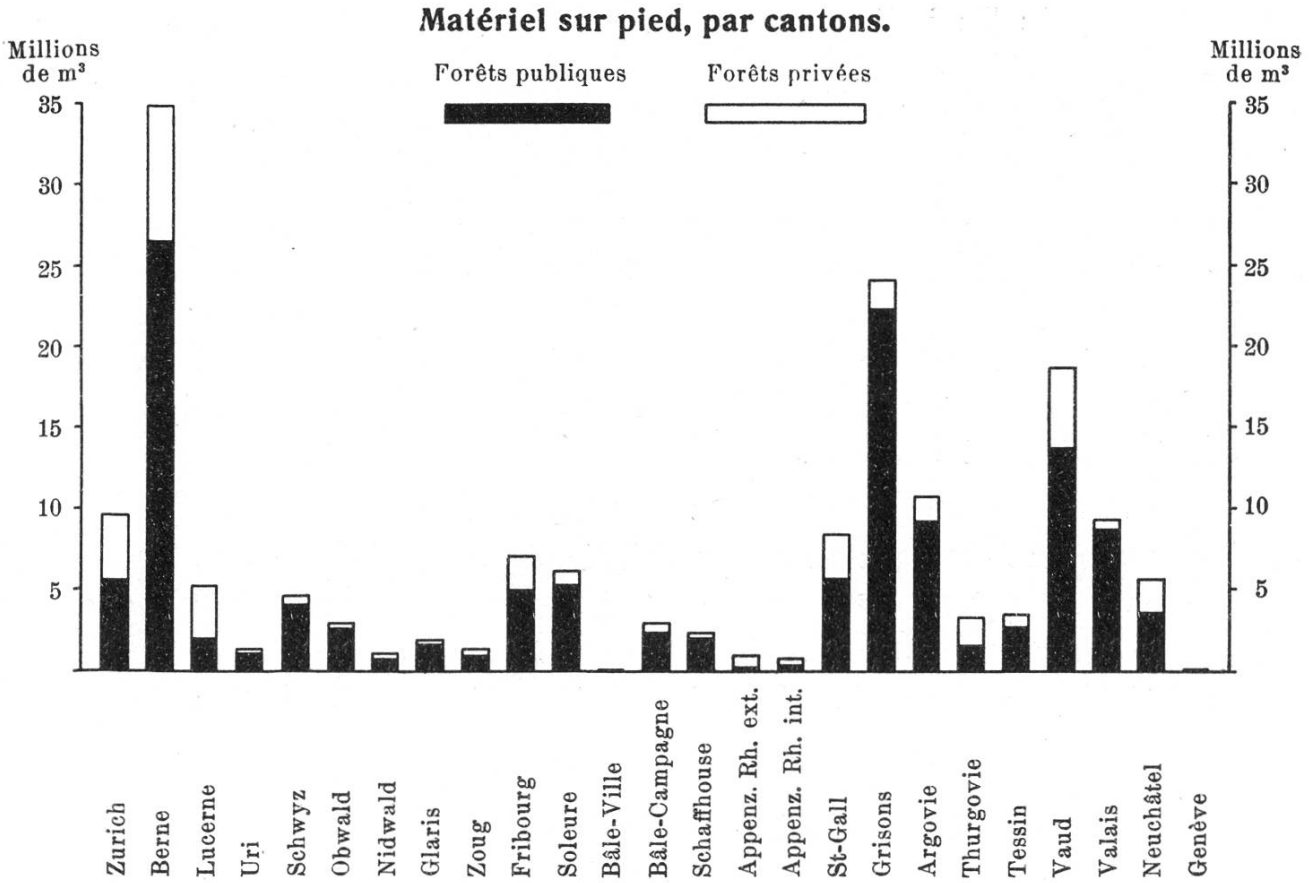
Matériel sur pied, par cantons.
Millions de m³
Forêts publiques
Forêts privées
35
30
25
20
15
10
5
Zurich
Berne
Lucerne
Uri
Schwyz
Obwald
Nidwald
Glaris
Zoug
Fribourg
Soleure
Bâle-Ville
Bâle-Campagne
Schaffhouse
Appenz. Rh. ext.
Appenz. Rh. int.
St-Gall
Grisons
Argovie
Thurgovie
Tessin
Vaud
Valais
Neuchâtel
Genève

Fig. 4.

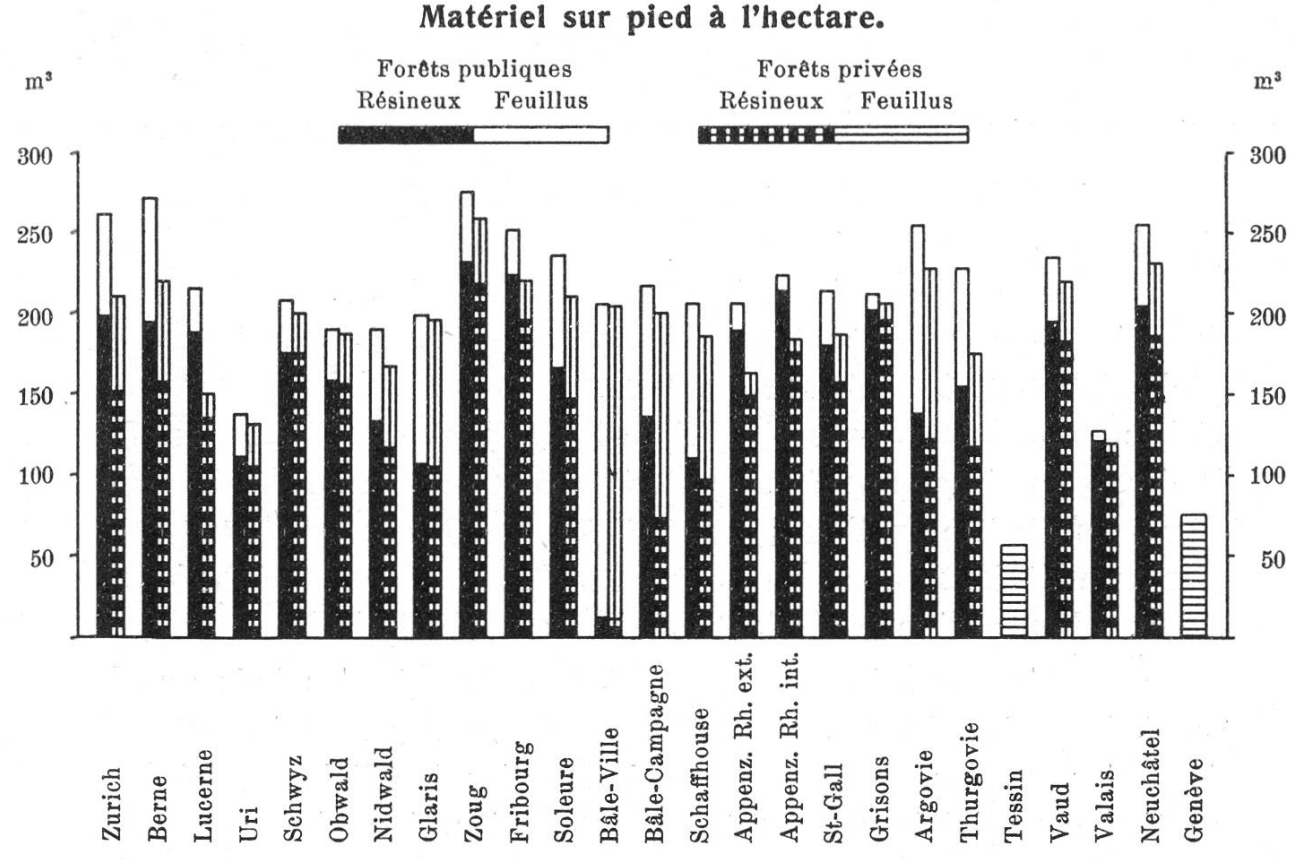
Matériel sur pied à l'hectare.
m³
Forêts publiques
Résineux Feuillus
Forêts privées
Résineux Feuillus
300
250
200
150
100
50
Zurich
Berne
Lucerne
Uri
Schwyz
Obwald
Nidwald
Glaris
Zoug
Fribourg
Soleure
Bâle-Ville
Bâle-Campagne
Schaffhouse
Appenz. Rh. ext.
Appenz. Rh. int.
St-Gall
Grisons
Argovie
Thurgovie
Tessin
Vaud
Valais
Neuchâtel
Genève

Fig. 5.

D'après les indications de la Statistique forestière suisse, les surexploitations, dans les forêts publiques, comportaient au début de la guerre 6 % de la possibilité, soit 40 % dans les forêts domaniales, 8 % dans les forêts communales à gérance technique et 1 % dans les autres forêts communales. Ainsi donc, il n'existait pas de réserve (Einsparungen) générale. Au contraire : pour le Plateau et le Jura, il y avait une anticipation sur la possibilité d'environ 600.000 m³. Par contre, les forêts de la montagne abritaient une réserve de 500.000 m³, dont plus de la moitié dans le canton des Grisons.

Les fortes surexploitations dans le Plateau furent provoquées surtout par l'action d'ouragans. Ainsi, par exemple, dans le canton de Fribourg, les ouragans de 1935 firent des dégâts tels qu'au début de la guerre les anticipations de coupes s'élevaient encore à 184 % de la possibilité. Elles étaient de 75 % en Thurgovie, 60 % dans le canton de Soleure, 55 % dans celui de Lucerne et 42 % dans celui de Vaud. Il appert, de ce qui précède, que ces anticipations n'ont pas eu lieu à la suite d'un développement général du volume sur pied et de son augmentation, mais bien plutôt à un moment où de nombreuses forêts, ayant souffert de graves dégâts, n'étaient nullement rétablies.

Les *conditions culturales* caractérisent nettement les conséquences de ces dégâts par le vent; elles sont aussi la répercussion d'une crise économique ayant pour suite une régression de l'emploi du bois. Dans les forêts surexploitées du Plateau, l'importance des coupes de rajeunissement a fortement diminué. Pour autant que le marché des bois et la situation financière du propriétaire forestier le permirent, et afin de ménager les vieux bois, les exploitations revêtirent surtout la forme de coupes d'éclaircie. Celles-ci furent poussées, en bien des endroits, jusqu'à l'extrême limite, au point de vue cultural. Les réserves en bois d'éclaircie, dans les forêts publiques du Plateau, au commencement de la guerre, n'étaient pas grandes et l'étendue des coupes de rajeunissement d'exécution possible, dans la règle plutôt faible.

Dans la forêt de montagne, où tant le prix des bois que les conditions de vidange étaient insuffisants, les peuplements du fond des vallées et ceux à proximité des localités ont été, en partie, surexploités. Par contre, ceux de situation désavantageuse,

souvent très âgés, ont été ménagés et sont privés de régénération naturelle. Aujourd'hui, existent des peuplements étendus comptant une proportion exagérée de vieux bois, et non préparés en vue d'un rajeunissement rapide.

En d'autres termes, une grande partie de nos forêts de haute montagne se trouvent dans un état défavorable, aussi bien au point de vue cultural qu'économique. Elles ne sont pas préparées à supporter une brusque et considérable augmentation des coupes; il serait plutôt indiqué de les soumettre à un traitement cultural intensif débutant avec prudence.

III. Résultats d'une enquête au sujet des surexploitations admissibles au point de vue cultural.

J'ai adressé, à tous les inspecteurs forestiers d'arrondissement et communaux, les questions suivantes :

1° A quel chiffre estimez-vous, pour votre arrondissement, la moyenne des surexploitations qu'il serait possible d'exécuter durant quelques années ? Cela dans la supposition du maintien des coupes précédentes et dans l'idée que la force de production ne serait pas diminuée de manière durable.

2° Comment ces surexploitations pourront-elles être attribuées approximativement :

a) à une augmention des coupes d'éclaircie ?

b) à une augmentation des coupes de rajeunissement ?

c) à d'autres exploitations supplémentaires ?

La réponse à un tel questionnaire ne fut pas facile. En effet, on demande d'exprimer numériquement des évaluations se rapportant à une question du domaine cultural. Toutefois, les réponses reçues permettent de se faire une idée très nette des opinions qui ont cours, d'autant mieux que presque tous les intéressés ont répondu à notre questionnaire, dont quelques-uns de manière détaillée.

Notons d'abord ce résultat essentiel : la majorité des praticiens consultés estime qu'au point de vue cultural une coupe de bois de feu, égale au double de l'exploitation ordinaire, est supportable durant quelques années. Mais d'après l'opinion des trois quarts des intéressés, les surexploitations déjà exécutées auront

des suites fâcheuses pour la forêt et davantage encore celles qui vont suivre. L'étendue de nos boisés qui n'auraient pas à en souffrir au point de vue cultural — ou qui même en bénéficieraient — peut être évaluée à un dizième, au maximum, de leur étendue totale.

C'est dans les forêts qui ont eu à souffrir des ouragans que ces surexploitations sont considérées comme le plus à redouter, par exemple dans le canton de Fribourg. D'autre part, la situation semble être très défavorable dans les cantons d'Argovie, où les exploitations annuelles dans les forêts publiques ont été de 6,9 m^3 par ha.; Soleure (6,0 m^3), Neuchâtel (5,6 m^3), Thurgovie (5,2 m^3), Zurich (5,1 m^3), Zoug (4,7 m^3) et Lucerne (4,6 m^3). Dans les cantons dont les forêts ont un faible matériel sur pied moyen, les surexploitations n'entreront guère en ligne de compte, de même là où le caractère protecteur de la forêt est particulièrement accusé.

Dans l'ensemble, les conditions culturales en faveur de surexploitations sont moins accusées dans le Jura que sur le Plateau. D'une façon générale, c'est dans quelques cantons de la montagne qu'elles sont le plus favorables, là où avant la guerre on avait amassé des réserves. Dans quelle mesure celles-ci pourraient-elles être réalisées pour des surexploitations ? Cela dépend avant tout des prix et des possibilités de transport. Les réponses au questionnaire permettent d'établir cette évaluation : dans certaines forêts de montagne écartées, restées en dehors de toute exploitation depuis plusieurs décennies, il serait possible d'exploiter, à titre supplémentaire, au moins 800.000 stères de bois à brûler et de râperie. Cela dans la supposition que l'établissement des dévestitures pourrait être accéléré et que le prix du bois dans ces régions s'améliorerait. Mais je m'abstiens d'examiner ces questions de transport et de prix, qui ne rentrent pas dans le sujet à traiter.

De nombreuses forêts communales soumises à une gérance technique occupent certainement une place spéciale. Leur possibilité est souvent fixée au maximum admissible; tout dépassement provoquerait, dans nombre de cas, des suites très fâcheuses au point de vue cultural.

En moyenne, cette surexploitation admissible au point de vue cultural et applicable durant plusieurs années, exprimée en pourcents de la coupe annuelle normale, a été évaluée à 160 % pour

le Jura, 180 % pour le Plateau et 210 % pour les Alpes; pour les forêts à gérance technique, ce n'est plus, en moyenne, que 140 % et même 110 % pour celles du Plateau et du Jura.

Ces données montrent clairement que, pour la majorité des forestiers suisses, le martelage des surexploitations imposées est un réel souci. On court le risque, ci et là, de voir disparaître en peu de temps le résultat de dizaines d'années d'application en vue d'améliorer l'état cultural de nos boisés. Plusieurs, parmi les plus capables de nos sylviculteurs, sont de l'avis que l'exploitation de coupes de la valeur de celles faites l'an dernier nous ramènera rapidement à la coupe rase.

Il nous est plus agréable d'entendre quelques voix isolées saluant avec joie l'introduction de surexploitations, comme un avantage au point de vue cultural, parce que permettant l'exécution de coupes d'éclaircie depuis trop longtemps retardées. Quelques praticiens admettent même que, de cette intensification des coupes, il résultera une augmentation de l'accroissement de lumière équivalant à celui du volume exploité.

Les résultats obtenus montrent que la part des éclaircies, dans les Alpes et le Jura, pourrait comporter à peu près la moitié du volume des surexploitations; dans le Plateau ce serait un tiers. Celle des coupes de régénération est d'environ un tiers. Dans le Plateau, un quart serait à réaliser par des défrichements, puis la liquidation de peuplements abîmés par l'ouragan, ou de peuplements souffreteux d'épicéa. Dans les Alpes, ces exploitations supplémentaires auraient lieu surtout dans les forêts d'abord difficile; dans le Jura, elles n'auraient que peu d'importance.

Il nous reste à examiner maintenant quelles sont les possibilités de nos forêts, en ne considérant que le côté cultural.

(Trad.) (A suivre.)

La Côte du lac de Joux.

Toute personne venant à la Vallée de Joux remarque la colline ou « Côte », plus ou moins escarpée, qui domine le lac de Joux et se continue en s'élevant vers le sud-ouest, jusqu'au-dessus du lac des Rousses, en France. En trois endroits, elle est interrompue par des ravins, ou cluses, aux flancs peu inclinés et donnant passage à des ruisseaux par où s'échappe, vers le lac ou la rivière